

# **S.E.L. - SERVICE D'ENTRAIDE ET DE LIAISON**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

157, rue des Blains

92220 BAGNEUX

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2021

## S.E.L. - SERVICE D'ENTRAIDE ET DE LIAISON

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

157, rue des Blains

92220 BAGNEUX

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

---

À l'assemblée générale de l'association S.E.L. - SERVICE D'ENTRAIDE ET DE LIAISON

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S.E.L. - SERVICE D'ENTRAIDE ET DE LIAISON relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable découlant de la première application du règlement comptable ANC n°2018-06 décrit dans la note « 3) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels » de l'annexe des comptes annuels.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 décembre 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield logo with a white checkmark on the left, followed by a handwritten signature in blue ink that reads "Zahri".

Djamel ZAHRI



AGO du 14 décembre 2021

---

# Comptes annuels

---

Exercice relatif à la  
période comprise entre  
le 01 juillet 2020  
et le 30 juin 2021

---

SEL  
Association loi 1901

---



---

# BILAN 2020 - 2021

---

SEL  
Association loi 1901

---

*AGO du 14 décembre 2021*

---

ACTIF	30/06/2021 (selon ANC 2018-06)			30/06/2020 (selon CRC 1991-01)
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Valeur nette	Valeur nette
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>445 941</b>	<b>304 146</b>	<b>141 795</b>	<b>290 441</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	445 941	304 146	141 795	290 441
Droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 240 884</b>	<b>476 274</b>	<b>764 609</b>	<b>803 846</b>
Terrains				
Constructions	1 058 924	335 965	722 959	748 396
Installations techniques, matériel et outillage industriels	92 127	73 434	18 693	22 454
Autres immobilisations corporelles	89 833	66 875	22 958	32 996
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>162 567</b>	-	<b>162 567</b>	<b>162 567</b>
Participations et Créances rattachées	2 524	-	2 524	2 524
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	160 043	-	160 043	160 043
<b>Total I</b>	<b>1 849 392</b>	<b>780 420</b>	<b>1 068 971</b>	<b>1 256 854</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				1 292
Créances	42 795	-	42 795	44 661
<i>Créances clients, usagers et comptes rattachés</i>				750
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres</i>	42 795		42 795	43 911
Valeurs mobilières de placement	335 989	-	335 989	340 642
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	2 011 672		2 011 672	1 089 762
Charges constatées d'avance	48 467		48 467	25 049
<b>Total II</b>	<b>2 438 923</b>	-	<b>2 438 923</b>	<b>1 501 406</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4 288 315</b>	<b>780 420</b>	<b>3 507 894</b>	<b>2 758 260</b>



**BILAN DU SEL**  
**EXERCICE 2020-2021**

AGO du 14 décembre 2021

<b>PASSIF</b>	<b>30/06/2021</b> <b>(selon ANC 2018-06)</b>	<b>30/06/2020</b> <b>(selon CRC 1991-01)</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>467 325</b>	<b>495 632</b>
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	467 325	
D'investissements : Propres		242 899
D'investissements : Subv. Non renouv.		224 426
Résultat de l'exercice		143 056
Report à nouveau débiteur		-114 749
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>113 353</b>	<b>133 353</b>
A un autre terme : Valeur biens affectés investissement		133 353
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	133 353	
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>	<b>482 031</b>	<b>482 031</b>
D'investissements : prov. Pour renouvellement		275 257
Sans affectation : Fonds d'intervention		204 209
Haiti		2 566
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	102 566	
Autres	379 465	
<b>Report à nouveau</b>	<b>28 307</b>	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>209 960</b>	
<i>Situation nette (sous total)</i>	1 300 976	1 111 016
Fonds propres consommables		
Autres fonds associatifs		
<b>Total I</b>	<b>1 300 976</b>	<b>1 111 016</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>	1 019 711	620 716
<b>Total II</b>	<b>1 019 711</b>	<b>620 716</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 101	100 804
Emprunts et dettes financières diverses	44 982	45 982
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	92 299	69 796
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	212 325	199 991
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	773 561	584 919
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	29 939	25 037
<b>Total IV</b>	<b>1 187 207</b>	<b>1 026 528</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>3 507 894</b>	<b>2 758 260</b>



---

# COMPTE DE RESULTAT 2020 - 2021

---

SEL  
Association loi 1901

---

*AGO du 14 décembre 2021*

---

## COMPTE DE RESULTAT DU SEL

	30/06/2021 (selon ANC 2018-06)	30/06/2020 (selon CRC 1991-01)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Cotisations</b>	<b>2 960</b>	<b>4 760</b>
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>12 579</b>	<b>4 164</b>
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	12 579	
- dont parrainages		
Secteur aide aux artisans		3 493
Abonnement SEL Informations		671
<b>Dons</b>		<b>6 486 227</b>
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>7 634 596</b>	
Concours publics et subventions d'exploitation	5 904	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	<b>7 428 974</b>	-
- Dons manuels	6 731 135	
- Mécénat	30 948	
- Legs, donations et assurances-vie	666 891	
Contributions financières	199 718	
<b>Reprise sur amortissements, dépréciations, prov et transferts de charges</b>	<b>11 898</b>	
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	<b>573 374</b>	
<b>Autres produits</b>	<b>14</b>	<b>51 208</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>8 235 421</b>	<b>6 546 358</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Secteur aide aux artisans		2 961
Achats de marchandises		
Variation de stock	1 292	
Consommations		46 307
Autres achats et charges externes	626 701	
Services et autres services extérieurs		539 779
Aides financières	5 094 772	
Impôts, taxes et versements assimilés	82 324	69 157
Charges de personnel		1 024 410
Salaires et traitements	783 043	
Charges sociales	273 383	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	190 977	190 179
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	972 369	
Autres charges		4 440 645
<b>TOTAL II</b>	<b>8 024 861</b>	<b>6 313 438</b>
<b>I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>210 560</b>	<b>232 920</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 666	27 319
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 200	842
Différences positives de change		351
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>2 866</b>	<b>28 512</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	872	1 875
Différences négatives de change	802	45
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 675</b>	<b>1 920</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 192</b>	<b>26 592</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>211 752</b>	<b>259 512</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opération de gestion	170	10 848
Sur opération en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>170</b>	<b>10 848</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Sur opérations de gestion	655	905
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>655</b>	<b>905</b>

<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	-	<b>485</b>	<b>9 943</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		1 308	1 833
Reportings des ressources non utilisées des exercices antérieurs			383 353
Engagements à réaliser sur ressources affectées			507 919
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>		<b>8 238 457</b>	<b>6 969 071</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		<b>8 028 497</b>	<b>6 826 015</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>209 960</b>	<b>143 056</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		20 305	70 920
<b>TOTAL</b>		<b>20 305</b>	<b>70 920</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuites de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		20 305	70 920
<b>TOTAL</b>		<b>20 305</b>	<b>70 920</b>



---

# CROD (Compte de résultat par origine et par destination) 2020 - 2021

---

SEL  
Association loi 1901

---

*AGO du 14 décembre 2021*

---

Compte de résultat par origine et destination - AGO du 14 décembre 2021

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	30/06/2021	
	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>7 631 653</b>	<b>7 631 653</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	2 960	2 960
1.2 Dons, legs et mécénat	7 428 975	7 428 975
- Dons manuels	6 731 135	6 731 135
- Legs, dotations et assurances vie	666 891	666 891
- Mécénat	30 948	30 948
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	199 718	199 718
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>27 527</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	27 527	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>5 904</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>573 374</b>	<b>573 374</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 238 457</b>	<b>8 205 027</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>5 841 161</b>	<b>5 841 161</b>
1.1 Réalisées en France	106 017	106 017
- Actions réalisées par l'organisme	106 017	106 017
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger	5 735 144	5 735 144
- Actions réalisées par l'organisme	640 373	640 373
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	5 094 771	5 094 771
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>496 118</b>	<b>496 118</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	496 118	496 118
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>717 543</b>	<b>684 112</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>1 308</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>972 369</b>	<b>972 369</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 028 497</b>	<b>7 993 759</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>209 960</b>	<b>211 267</b>



---

# CER (Compte Emplois- Ressources) 2020 - 2021

---

SEL  
Association loi 1901

---

*AGO du 14 décembre 2021*

---

Compte d'Emploi des Ressources - AGO du 14 décembre 2021

EMPLOIS PAR DESTINATION	30/06/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	30/06/2021
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>5 841 161</b>	<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	
1.1 Réalisées en France	106 017	1.1 Cotisations sans contrepartie	2 960
- Actions réalisées par l'organisme	106 017	1.2 Dons, legs et mécénats	7 428 975
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		- Dons manuels	6 731 135
1.2 Réalisées à l'étranger	5 735 144	- Legs, donations et assurances-vie	666 891
- Actions réalisées par l'organisme	640 373	- Mécénats	30 948
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	5 094 771	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	199 718
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>496 118</b>		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	496 118		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>684 112</b>		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>7 021 391</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>7 631 653</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>972 369</b>	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>573 374</b>
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>211 267</b>	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8 205 027</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 205 027</b>

<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	14 173
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	211 267
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 2 376
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>223 064</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	30/06/2021	RESSOURCES DE L'EXERCICE	30/06/2021
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>7 688</b>	<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>20 305</b>
Réalisées en France	7 688	Bénévolat	20 305
Réalisées à l'étranger		Prestations en nature	
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>8 267</b>	Dons en nature	
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 351</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>20 305</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 305</b>

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	30/06/2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	620 716
(-) Utilisation	573 374
(+) Report	972 369
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 019 711



EMPLOIS	TOTAL DES EMPLOIS AU 30/06/20 (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées au 30/06/20 (3)		RESSOURCES	RESSOURCES COLLECTÉES AU 30/06/20 (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées au 30/06/20 (4)	
				Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		0	T1
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	<b>5 038 708</b>	<b>5 008 881</b>	ST1	<b>1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>6 427 007</b>	<b>6 427 007</b>	
<b>1.1. Réalisées en France</b>				1.1. Dons et legs collectés			
Actions réalisées directement	146 179	144 538		Dons manuels non affectés	160 918	160 918	T2
Versements à d'autres organismes agissant en France	0	0		Dons manuels affectés	6 208 773	6 208 773	
				Legs et autres libéralités non affectés	57 316	57 316	
<b>1.2. Réalisées à l'étranger</b>				Legs et autres libéralités affectés			
Actions réalisées directement	457 556	457 556		1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public			
Versements à un organisme central ou d'autres org	4 434 973	4 406 787					
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>508 896</b>	<b>508 896</b>	S T2				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	508 896	508 896		2- AUTRES FONDS PRIVÉS (fondation SEL)	58 160		
2.2. Frais de rech. des autres fds privés (mécénat)				3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			
2.3. Charges liées à la rech de subv'et autres concours				4- AUTRES PRODUITS	100 550		
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>770 491</b>	<b>770 491</b>	S T3				
		<b>6 288 268</b>	T3=ST1+ST2+ST3				
<b>I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>6 318 095</b>			<b>I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>6 585 717</b>		
<b>II. DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>0</b>			<b>II. REPRISES DES PROVISIONS</b>	<b>0</b>		
<b>III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESS.AFFECT</b>	<b>507 919</b>			<b>III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>383 353</b>		
				<b>IV. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		<b>-124 566</b>	T4
<b>IV. EXCEDENT DES RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>143 056</b>			<b>V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			
<b>V. TOTAL GENERAL</b>	<b>6 969 070</b>			<b>VI. TOTAL GENERAL</b>	<b>6 969 070</b>	<b>6 302 441</b>	T2+T4
V Part des acquisitions des immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			T5				
VI. Neutralisation des dotations aux amort.des immob. Financées à compter de la première application du règlement par les ress.coll.auprès du public			T5 bis				
VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		<b>6 288 268</b>	T6=T3+T5-T5bis	VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		<b>6 288 268</b>	T6
				Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		<b>14 173</b>	T7=T1+T2+T4-T6
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>							
Missions sociales		58 154		Bénévolat		70 920	
Frais de recherche de fonds		9 929		Prestations en nature			
Frais de fonctionnement et autres charges		2 837		Dons en nature			
Total		70 920		Total		70 920	



AGO du 14 décembre 2021

---

# Annexes comptables

---

Exercice relatif à la  
période comprise entre  
le 01 juillet 2020  
et le 30 juin 2021

---

SEL  
Association loi 1901

---

# ANNEXES COMPTABLES

## 1) Description de l'objet social, des activités, missions sociales et moyens mis en œuvre

L'association SEL (Service d'Entraide et de Liaison), fondée en juin 1984, est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée, le décret du 16 août 1901 modifié et autres textes d'application. Elle a pour but de venir en aide aux personnes en difficulté et plus particulièrement aux enfants dans les pays les plus pauvres, d'aider au financement et à la réalisation de secours d'urgence et de projets de développement dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de toute autre action se rapportant à son objet, de contribuer à sensibiliser et à éduquer tout public, notamment des pays occidentaux, à la lutte contre la pauvreté.

Les moyens d'action sont essentiellement l'organisation en France et à l'étranger, directement ou par l'intermédiaire de toute structure privée ou publique, de toutes manifestations à caractère social et philanthropique telles que :

- Réunions d'informations,
- Conférences,
- Collectes,
- Parrainages,
- Publications, projections audio-visuelles,
- Envoi de fonds, de matériel et de personnel qualifié,
- Des réflexions et des actions directement ou en partenariat avec des associations partageant les mêmes objectifs, la réalisation ou la participation à des campagnes de sensibilisation, la création d'outils de communication, y compris numériques ....

## 2) Faits notables sur l'exercice

### 2-1) Arrêt du secteur fiscalisé

Le secteur fiscalisé a été arrêté le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### 2-2) Augmentation du montant de base des tickets-repas

À partir du mois d'octobre 2020, le montant de base des dons pour les Tickets-repas est passé de 16 à 17 €. Cette évolution a été décidée dans l'optique de pouvoir renforcer la participation du SEL dans sa contribution aux financements de cantines pour les enfants.

### 2-3) Crise sanitaire

L'exercice 2020 – 2021 a été marqué par la poursuite des effets de la pandémie COVID 19 avec des confinements successifs décidés par l'Etat, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Cette situation exceptionnelle qui a perduré pendant l'exercice a conduit le SEL à devoir s'adapter en généralisant la possibilité de télétravailler pour les salariés ou en développant les événements de communication en mode numérique, se traduisant par une hausse des dépenses associées. Cependant, certaines charges sont restées peu élevées, comme celles relatives aux voyages sur le terrain qui n'ont pas pu reprendre pendant l'exercice. Globalement, les charges ont progressé de 18% par rapport à 2019-2020, et cette hausse est en partie liée à l'augmentation des versements (par exemple, 297 k€ pour les programmes mères / enfants de Compassion).

Concernant les produits de tiers financeurs, l'année 2020-2021 a été marquée par une hausse exceptionnelle de +18% par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant essentiellement par la hausse des ressources liées à la générosité du public, en particulier les assurances-vie pour un montant de 667 k€. Dans le même temps, les dons manuels ont progressé de +4% pour le parrainage, +28% pour les projets de développement. L'urgence et les dons non affectés ont diminué respectivement de -29% et -22%.

La conjonction de ces tendances, avec des évolutions des charges et des produits de manière proportionnelle, se traduit par un résultat de l'exercice bénéficiaire de 209 960 euros. Ce résultat permet au SEL de respecter avant terme la décision du Conseil d'Administration qui avait fixé fin 2019 comme objectif de constituer au 30 juin 2022 un niveau de trésorerie permettant de couvrir l'ensemble des engagements sur fonds dédiés et des dettes à court terme.

### 3) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

#### 3-1) Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2021 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié relativement au plan comptable général et selon les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié relativement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et modifié par le règlement ANC n° 2020-08. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et selon la nouvelle réglementation en vigueur concernant les associations, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des impacts, résultant de la première application du règlement ANC n°2018-06, décrits ci-dessous,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

#### 3-2) Changement de méthode

L'application du nouveau règlement ANC n°2018-06 est considérée comme un changement de méthode comptable. Les principaux postes affectés par cette nouvelle réglementation, appliquée de manière prospective, sont les suivants :

- Les fonds propres

Le poste « Fonds propres » a été mis à jour pour tenir compte du nouveau règlement comptable. L'assemblée générale du 17/12/2020 a décidé de réaffecter les fonds propres conformément aux nouvelles règles comptables applicables à compter de la clôture au 30/06/2021 ainsi que les principes de simplification de la présentation du haut de bilan passif.

- Traitement comptable des recettes

Le plan comptable a été mis à jour, en intégrant des nouveautés introduites dans le règlement concernant la nature des recettes, notamment le mécénat, les contributions financières et la quote-part de générosité du public reçue d'autres organismes. Ce changement de règlement comptable a ainsi entraîné des reclassements comptables.

Le compte de résultat 2020 présente donc de nouvelles rubriques et des regroupements différents. Les « Produits de tiers financeurs » regroupent au 30/06/2021 les « Concours publics et subventions d'exploitation », les « Ressources liées à la générosité du public » et les « Contributions financières », au 30/06/2020 l'ensemble de ces produits était regroupé en « Dons » et en « Autres produits ».

- Présentation des états financiers
  - Bilan et compte de résultat

Le bilan et le compte de résultat au 30/06/2021 respectent les dispositions du nouveau règlement.

La colonne 30/06/2020 a été maintenue, selon la présentation du bilan certifié au 30/06/2020.

- Compte de résultat par origine et destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Ces comptes sont présentés et établis conformément au nouveau règlement comptable. Les règles de gestion permettant leur élaboration sont présentées dans la partie "Règles et méthodes d'établissement du CROD et du CER". Ces comptes sont présentés pour l'exercice clos le 30/06/2021 sans colonne comparative, le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice clos le 30/06/2020, établi selon la réglementation précédente, est présenté à titre indicatif séparément.

## 4) Immobilisations

### 4-1) Tableau des valeurs brutes des immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Immobilisations incorporelles Valeurs brutes	30/06/2020	Acquisitions	Diminutions	Transferts	30/06/2021
Plateforme de traduction Web					-
Logiciels réseau					-
Site Web	26 160				26 160
NeoSys - outil métier	419 781				419 781
Immobilisations en cours					-
<b>TOTAL</b>	<b>445 941</b>			<b>-</b>	<b>445 941</b>

Il n'y a pas eu sur l'exercice de nouvelles immobilisations incorporelles. Les dépenses informatiques sur NEOSYS ont porté sur de la maintenance et de la correction de dysfonctionnements.

Immobilisations corporelles Valeurs brutes	30/06/2020	Acquisitions	Diminutions	30/06/2021
Bureaux 157 r Blains 92220 Bagneux	615 000			615 000
Ravalement	181 943			181 943
Bureaux / Équipements techniques	294 818			294 818
Bureaux / Agencements	50 483			50 483
Système téléphonique	8 807			8 807
Mobilier de bureau	38 981		16 818	22 163
Matériel informatique	57 573	3 094		60 667
Matériel audio-vidéo	7 002			7 002
Autres immobilisations corporelles	-			-
<b>TOTAL</b>	<b>1 254 607</b>	<b>3 094</b>	<b>16 818</b>	<b>1 240 883</b>

Immobilisations financières Valeurs brutes	30/06/2020	Acquisitions	Diminutions	30/06/2021
Participation OIKO CRÉDIT	1 124			1 124
Action Logement	4 743			4 743
Nantissement SG Compte à terme	150 000			150 000
Autres titres	1 400			1 400
Dépôts et cautionnements	5 300			5 300
<b>TOTAL</b>	<b>162 567</b>			<b>162 567</b>

#### 4-2) Tableau des amortissements des immobilisations

Immobilisations incorporelles Amortissements	Taux et mode d'amortissement	Cumul des dotations au 30/06/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul des dotations au 30/06/2021
Site WEB	33,33 L	15 572	8 720		24 292
NEOSYS	33,33 L	139 927	139 927		279 854
<b>TOTAL</b>		<b>155 499</b>	<b>148 647</b>		<b>304 146</b>

Pour mémoire, suite aux réflexions sur un futur projet informatique concernant NEOSYS, l'amortissement de l'outil métier a été accéléré, suite à décision du CA le 26 novembre 2020, validée par l'AGO du 17/12/2020.

Immobilisations corporelles Amortissement	Taux et mode d'amortissement	Cumul des dotations au 30/06/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul des dotations au 30/06/2021
Bureaux 157 r Blains 92220 Bagneux / construction	Néant	92 216			92 216
Bagneux / Ravalement	6,67 L	66 746	12 130		78 876
Bureaux / Équipements techniques	5,00 L	168 874	14 949		183 823
Bureaux / Agencements	10,00 L	46 275	958		47 234
Système téléphonique	10,00 L	6 092	1 160		7 252
Mobilier de bureau	20,00 L	32 012	2 216	16 818	17 410
Matériel informatique	10,00 L	35 179	10 346		45 524
Matériel audio-vidéo	25,00 L	3 369	571		3 941
<b>TOTAL</b>		<b>450 762</b>	<b>42 330</b>	<b>16 818</b>	<b>476 274</b>

#### 4-3) Amortissements des immobilisations

Ils sont pratiqués conformément aux règlements CRC 2002-10 et 2004-6, abrogés par le 2014-03. La dotation aux amortissements des immobilisations est calculée selon la méthode linéaire avec application d'un prorata temporis aux taux couramment utilisés pour chaque catégorie d'immobilisations. Depuis la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2016, la base amortissable retenue pour l'immeuble de bureau du siège social, déterminée par différence entre le prix d'acquisition et la valeur résiduelle, ressort à zéro. De ce fait, aucune dotation aux amortissements complémentaire n'est comptabilisée au titre de cet immeuble.

### 5) Stocks

#### 5-1) Mode de valorisation

Les stocks sont évalués sur la base des coûts externes de développement et de fabrication.

Un inventaire physique du stock, constitué à la fois du stock en dépôt et sur site, est réalisé à chaque clôture. La valeur comptable globale des stocks est nulle au 30/06/2021.

#### 5-2) Dépréciation des stocks : Provision pour stocks à rotation lente

Aucune dépréciation du stock n'a été constatée.

## 6) Créances et comptes rattachés, charges constatées d'avance

	en k€
<b>CREANCES ET COMPTES RATTACHES :</b>	
Fournisseurs : avances et acomptes	3
Avances sur voyages	2
Produits à recevoir-Participation aux frais	0
Produits à recevoir sur dons projets (dont 13 k€ course des Héros)	31
Produits à recevoir sur dons urgence	0.5
Produits à recevoir – facturation SEL Belgique	1.5
Produits à recevoir – autres	5
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>

Le recouvrement de ces montants doit intervenir dans le courant de l'exercice 2021/2022.

Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à **48 k€** et correspondent à diverses factures payées d'avance pour l'exercice suivant.

## 7) Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités

### 7-1) Valeurs Mobilières de Placement : Règles et méthodes

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les cessions sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Lorsque la valeur réelle des titres à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur historique, il est constitué une dépréciation.

### 7-2) Tableau des Valeurs Mobilières de Placement

VMP	Valeur brute 30/06/2021	Dotation Prov	Reprise prov	Valeur nette 30/06/2021
CNP One Capi (LBP)	335 989			335 989

### 7-3) Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à **2 012 k€**, dont 820 k€ sur livrets d'épargne et 7 k€ pour les caisses en euro et en devises. Le montant de trésorerie est plus élevé que les années passées, ce qui s'explique par des ressources exceptionnelles qui ont été perçues pendant l'exercice et dont les versements en cours au 30/06/2021 se retrouvent en fonds dédiés.

30/06/2021	en k€
<b>COMPTES BANCAIRES et CAISSES :</b>	
Société Générale (Compte courant)	1 072
Société Générale Livret	723
La Banque Postale Compte courant B1	34
La Banque Postale Compte courant B2	36
La Banque Postale Livret	86
Crédit Mutuel (Compte courant)	2
Crédit Mutuel (Livret)	12
Banque suisse CLER	40
Caisse en Euro	6
Caisse en devises	1
<b>TOTAL</b>	<b>2 012</b>

## 8) Fonds propres

### 8-1) Tableau de variation global

	Solde au 30/06/2020 avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Solde au 01/07/2020 avec règlement ANC 2018-06	Affectation Résultat N-1	Résultat N	(+) ou (-) des Fonds propres	Solde au 30/06/2021
Fonds propres sans droit de reprise	467 325		467 325				467 325
Fonds propres avec droit de reprise	133 353		133 353			(20 000)	113 353
Réserve d'invest.	275 257	(275 257)					
Réserve sans affectation	204 209	(204 209)					
Réserve non affectée		379 465	379 465				379 465
Réserve affectée projet NEOSYS		100 000	100 000				100 000
Réserve affectées à Haïti	2 566		2 566				2 566
Report à nouveau	(114 749)		(114 749)	143 056			28 307
Résultat	143 056		143 056	(143 056)	209 960		209 960
<b>TOTAL</b>	<b>1 111 016</b>	<b>-</b>	<b>1 111 016</b>	<b>-</b>	<b>209 960</b>	<b>(20 000)</b>	<b>1 300 976</b>

### 8-2) Commentaires

Le poste « Fonds propres » a été mis à jour pour tenir compte du nouveau règlement comptable. L'assemblée générale du 17/12/2020 a décidé de réaffecter les fonds propres conformément aux nouvelles règles comptables applicables à compter de la clôture au 30/06/2021 ainsi que les principes de simplification de la présentation du haut de bilan passif.

Un remboursement d'apport avec droit de reprise a eu lieu sur l'exercice le 26/02/2021 pour 20 000 euros.

L'affectation du résultat et la variation des fonds propres au cours de l'exercice relèvent entièrement de la générosité du public.



## 9) Fonds dédiés

Il s'agit, à la clôture de l'exercice, de la partie des ressources affectées par les donateurs du SEL à des projets définis, et qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le montant global des fonds dédiés est de 1 020 k€ (en hausse de 399 k€, ou 64 %). La hausse des fonds dédiés s'explique par l'augmentation des taux de reversement sur les projets et l'urgence, et surtout par l'utilisation prioritaire des legs et assurance-vie pour financer des projets, y compris avec Compassion (projets de financement d'unités mères / enfants).

Nature des projets et caractéristiques	Solde au 30/06/2020	Utilisation fonds dédiés	Reports fonds dédiés	Engagements au 30/06/21
Parrainage	29 162	29 162	44 998	44 998
P.Plus, cadeaux et dons/parrainage	85 391	72 541	136 863	149 713
Ticket-Repas	0	0	37 287	37 287
Dons sur Ticket-Repas	136 594	136 594	254 862	254 862
Développement général	173 864	173 864	362 375	362 375
Développement Domaines	29 739	22 552	55 863	63 049
Secours Urgence Général	4 090	4 090	13 706	13 706
Secours Urgence Sahel	11 070			11 070
Secours Urgence Burkina Faso	39 407	39 407	22 018	22 018
Secours Urgence Moyen-Orient	307	307	974	974
Secours Urgence Coronavirus	89 338	89 338	39 142	39 142
Secours Urgence Madagascar	16 236			16 236
Secours Urgences Centre Afrique	5 354			5 354
Secours urgence Haïti	165	165	0	0
Secours Urgences Liban	0	0	4 280	4 280
<b>TOTAL</b>	<b>620 716</b>	<b>573 374</b>	<b>972 369</b>	<b>1 019 711</b>

Les fonds dédiés proviennent uniquement de ressources liées à la Générosité du Public. Il n'y a pas eu de transfert au cours de l'exercice, ni de remboursement de fonds dédiés.

Le fonds dédié Secours Urgences Centre Afrique, d'un montant de 5 K€, n'a pas été utilisé au cours des deux derniers exercices.

## 10) Emprunts

	Capital restant dû	Dont à moins d'un an	Objet
Société Générale	0		Ravalement
Société Générale	34 101	34 101	Système d'information
Particuliers	28 362		
Particuliers	16 620		
<b>Montant total</b>	<b>79 083</b>	<b>34 101</b>	

Les emprunts restants au 30 juin 2021.

Prêts faits par des particuliers soucieux de soutenir l'activité humanitaire (capital restant dû 45 k€) : un remboursement de 1 000 euros sur l'exercice.

	30/06/2020	Souscriptions	Remboursements	30/06/2021
Société Générale	26 191		26 191	0
Société Générale	74 613		40 512	34 101
Particuliers	29 362		1 000	28 362
Particuliers	16 620			16 620
<b>Montant total</b>	<b>146 786</b>		<b>67 703</b>	<b>79 083</b>

Les souscriptions et remboursements sur l'exercice.

## 11) Autres dettes :

30/06/2021	en k€
<b>AUTRES DETTES :</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés (fact non parvenues)	92
Dettes sociales et fiscales	212
Versements parrainages Compassion (mai – juin 2021 + 12 mensualités projet mères/enfants Compassion)	738
Charges à payer	35
Produits constatés d'avances sur parrainages	30
<b>TOTAL</b>	<b>1 107</b>

Les échéances des dettes sont toutes à moins d'un an.

### 11-1) Charges à payer

- Factures non parvenues pour 53 k€
- Taxes, personnel et organismes sociaux pour 159 k€
- Engagement à payer sur projets de développement pour 33 k€
- Diverses charges à payer pour 2 k€

### 11-2) Autres dettes

- Parrainages dus pour 738 k€ en raison du décalage de 2 mois entre réception des fonds et envoi à Compassion, et en raison des projets CSP de Compassion (unités mères / enfants)

### 11-3) Provision pour congés payés

Elle est incorporée aux comptes (dettes sociales pour 97 k€) selon un inventaire nominatif des congés dus et valorisée sur la base des salaires au 30/06/2021.

### 11-4) Comptes de régularisation

- Produits constatés d'avance pour 30 k€ : Parrainages payés d'avance par les parrains.

## 12 Engagements hors bilan

### 12-1) Garanties données :

Emprunt de 200 k€ contracté en avril 2017, sur 5 ans pour le financement des développements du système d'information : Nantissement en 2<sup>e</sup> rang à hauteur de 60 k€ sur le compte à terme de 150 k€ et garantie SOGAMA à hauteur de 50% de l'encours du prêt.

### 12-2) Engagements donnés (montants restants à verser) relatifs aux protocoles d'accord (projets de développement) concernant les exercices suivants dans l'attente de la levée de conditions suspensives :

#### Projets hors TR :

- 20 244 €, AEST (Tchad). Renforcement de capacités médicales. Conditions suspensives : réception des rapports intermédiaires et bon déroulement du projet.
- 6 778 €, Kheur Guney (Burkina Faso). Formation menuiserie 2020-2023. Conditions suspensives : sous réserve du bon déroulement du projet, de réception des rapports dus et de disponibilité des fonds au SEL.
- 55 045 €, HEK (Tchad). Renforcement de capacités des structures des ACT (équipement + 6 bourses médicales). Décision provisoire de principe sur le volet Equipement du projet ; en attente d'informations complémentaires sur la partie bourses. Décision finale prise le 06/07/2021.
- 15 310 €, JA (Bénin). Restauration et conservation écosystème Ile d'Agonvè. Conditions suspensives : sous réserve de l'accord du financement du FEM à l'ensemble du projet (le FEM a demandé certaines modifications du volet du projet financé par le SEL : nous attendons des explications complémentaires de la part de JA)
- 12 196 €, 2INOG (Burkina Faso). Appui à l'autonomisation des femmes et aux filles déplacées internes. Conditions suspensives : sous condition du cofinancement de l'Ambassade de France au Burkina : réponse toujours en attente
- 57 274 €, VOLDEB (Bénin). Projet Agricole d'Adaptation au Changement Climatique PHASE 2. Conditions suspensives : Chaque versement sera conditionné à la bonne réception de rapports satisfaisants faisant état de l'avancement des activités sur l'année écoulée, ainsi qu'à la validation par le SEL du budget détaillé pour chaque année à venir.
- 14 408 €, AMIN (Niger). Formation professionnelle pour jeunes femmes. Conditions suspensives : sous condition de la réception des rapports prévus, du bon déroulement du projet et de la disponibilité des fonds au SEL.

#### Financement mixte Projets et TR :

- \$ 70 355, CEPROMOR (République Démocratique du Congo). Programme Intégré de Développement CEPROMOR. Financement en 4 versements trimestriels (dont une partie de chaque versement trimestriel est un TR régulier TR32 : \$ 6 000). Conditions suspensives : sous condition du bon déroulement du projet et de réception des rapports intermédiaires dans les temps
- 10 696 €, 2INOG (Burkina Faso). Gestion de centres d'éveil pour les enfants déplacés à Kaya - An 2

#### Tickets Repas :

- \$ 2 726, BYS (République Démocratique du Congo). Appui à l'orphelinat CEFMC Bomoyi Ya Sika. Projet Ticket-Repas en test : 2<sup>ème</sup> année versement trimestriel
- 8 064 €, DEDRAS (Bénin). Lutte contre la malnutrition (en 2 versements)

### **Parrainage Madagascar :**

- 11 400 €, FTA (Madagascar) : Projet relais parrainage 2019 – 2023 (sous réserve du bon déroulement du projet, de réception des rapports dus et de disponibilité des fonds au SEL)

### **12-3) Indemnités de fin de carrière**

Le SEL, en tant que petite structure, a estimé les indemnités de départ à la retraite du personnel, au moyen d'une formule simplifiée de calcul qui ne prend en compte ni l'évolution des salaires ni la probabilité de non-présence dans l'association à l'âge de la retraite.

Le calcul est effectué salarié par salarié, en fonction du salaire actuel, en tenant compte de l'année de naissance et de l'ancienneté au moment du départ en retraite au taux plein. En l'absence d'accord collectif, c'est l'indemnité de base qui est retenue.

L'engagement s'élève à 121 078 € au 30 juin 2021.

### **13) Contributions volontaires et en nature**

Le SEL bénéficie des services de 133 bénévoles pour des tâches très variées : traduction, tâches administratives, représentation du SEL dans les régions de France, etc.

Les membres du Conseil d'Administration du SEL exercent leur mandat de façon bénévole.

Les temps passés sont valorisés au coût horaire du SMIC charges sociales comprises.

<b>Classification</b>	<b>Description</b>	<b>Quantité (nombre d'heures)</b>	<b>Valorisation</b>
<b>Mission sociale</b>	Traduction	254,5	2 609
<b>Mission sociale</b>	Bénévoles courrier parrainage	0,0	
<b>Mission sociale</b>	Commission des projets	495,5	5 079
<b>Mission sociale</b>	Visite Terrain	0,0	
<b>Fonctionnement</b>	Réunions Conseil d'Administration et Bureau	424,5	4 351
<b>Fonctionnement</b>	Tâches administratives	0,0	
<b>Recherche de fonds</b>	Représentation dans les régions de France	806,5	8 267
<b>Total bénévolat</b>	<b>Valorisation au SMIC horaire</b>	<b>1 981,0</b>	<b>20 305 €</b>

### **14) Informations diverses**

#### **14-1) Effectif moyen salarié par catégorie au 30 juin 2021**

<b>Cadres</b>	<b>Non-cadres</b>
<b>9 (contre 9,8 en N-1)</b>	<b>18,34 (contre 17,06 en N-1)</b>

#### **14-2) Salaires annuels des trois plus hauts cadres dirigeants salariés**

Les trois plus hauts cadres dirigeants salariés perçoivent un salaire annuel brut cumulé de 126 880 €.

Les membres du conseil d'administration sont bénévoles non rémunérés.

### 14-3) Ventilation des produits par secteur

	en k€	
Dons parrainage	4 640	56%
Dons projets de développement	1 713	21%
Dons secours urgence	270	3%
Dons spécifiques (Défi Michée, sensibilisation)	13	0,15%
Dons non affectés	126	1,5%
Contributions financières Fondation SEL	153	2%
Assurance-vie	667	8%
Contributions d'autres organismes	47	0,6%
Subventions perçues	6	0,07%
Utilisation de fonds dédiés	573	7%
Cotisations et abonnements	4	0,05%
Vente de biens et services	12	0,15%
Transfert de charges d'exploitation	12	0,15%
Produits financiers	3	0,04%
Produits exceptionnels	0,2	0%
<b>TOTAL</b>	<b>8 238</b>	<b>100,0%</b>

### 14-4) Détails legs, donations et assurance-vie au compte de résultat

	en k€
<b>PRODUITS (A) :</b>	<b>667</b>
Montant perçu au titre de l'assurance-vie	667
Montant de la rubrique de produits « legs ou donation »	0
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0
<b>CHARGES (B) :</b>	<b>0</b>
VNC des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE (A-B) :</b>	<b>667</b>

## 15) Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018. Ce nouveau tableau présente le compte de résultat par nature selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination. Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité (GP) et les produits non liés à la générosité (NGP), et la compensation entre les produits et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées.

La définition des missions sociales est conforme aux statuts et au projet associatif du SEL, a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 18/03/2010, avec des modifications mineures le 22/11/2019 et le 08/06/2021. La direction financière est chargée de veiller au respect de la définition des missions sociales, des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, de leur mise à jour, selon des événements exceptionnels ou rendue nécessaire par l'évolution réglementaire ou économique.

### **Charges par destination**

Les principes et règles de gestion permettant de déterminer les charges par destination correspondent aux règles définies antérieurement pour élaborer la colonne « Emploi » du compte d'emploi annuel des ressources et ont été maintenues au 30/06/2021. Les règles précisées par le nouveau règlement ne sont pas de nature à remettre en cause les méthodes appliquées et sont présentées ci-après.

### **Affectation des charges et répartition des coûts**

Chaque poste du compte de résultat par destination enregistre des charges engagées directement par l'entité pour leur réalisation et/ou des charges indirectes réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

### **Produits par origine**

Les produits sont enregistrés dans le respect de la volonté des donateurs ou des partenaires.

Les produits liés à la générosité du public comprennent principalement des dons manuels, des legs, donations et assurances vie, des mécénats et les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes.

Les produits non liés à la générosité du public comprennent principalement des ventes de prestations de service et les concours publics et subventions d'exploitation.

### **Ressources affectées et appels**

Les ressources sont affectées à des projets spécifiques, selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles, déclarées à la préfecture. Les ressources, issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association, sont enregistrées comme « Non affecté ». Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

## 16) Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Le Compte d'Emploi des Ressources reprend les charges du compte de résultat en les classant par destination :

- Missions sociales, ventilées entre celles réalisées en France et celles réalisées à l'étranger.
- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement

### 16-1) Le CER, présentation générale

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au nouveau règlement ANC n° 2018-06, complété du règlement ANC n° 2020-08. Conformément aux dispositions transitoires précisées dans le nouveau règlement, seule la colonne de l'exercice clos le 30/06/2021 est présentée, le compte d'emploi annuel des ressources de l'exercice clos le 30/06/2020, étant établi selon le règlement du comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008, est présenté à titre indicatif séparément.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ».

### 16-2) Définition des missions sociales du Service d'Entraide et de Liaison (SEL)

#### 16-2-1) Préambule

**Cette définition, conforme aux statuts et au projet associatif du SEL, a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 18/03/2010, avec des modifications mineures le 22/11/2019 et le 08/06/2021**

Le SEL, association protestante de solidarité internationale, a comme objectif d'améliorer les conditions de vie des personnes et populations en situation de pauvreté dans les pays en développement.

Créé par l'Alliance Évangélique Française en 1980, ses activités reposent sur l'enseignement biblique qui associe la Parole et les actes pour transmettre l'amour de Dieu. C'est pourquoi le SEL travaille également en partenariat avec des organisations chrétiennes qui ont la préoccupation de prendre en compte l'ensemble des besoins humains (physiques, matériels, économiques, spirituels, etc.) des bénéficiaires finaux.

Le SEL mène une action humanitaire. Le financement qu'il octroie à ses partenaires s'inscrit dans ce cadre. Ceux-ci déploient leur action au-delà des considérations religieuses, politiques et ethniques.

#### 16-2-2) Mission sociale « Parrainage »

Les programmes de parrainage du SEL donnent la priorité à l'action en faveur d'un enfant en particulier. Grâce à un soutien financier et à la correspondance avec un parrain qui prie aussi pour lui, chaque enfant parrainé reçoit une aide efficace pour briser le cercle vicieux de la pauvreté. Les partenaires sur place, dans les pays en développement, agissent dans les domaines suivants : soutien scolaire, suivi médical et soutien alimentaire, activités sociales et culturelles, enseignement chrétien.

#### 16-2-3) Mission sociale « Projets de Développement »

Le SEL participe au financement de projets visant à améliorer les conditions de vie des populations des pays du Sud, et en particulier en Afrique francophone.

Ces projets, élaborés et initiés par les partenaires sur place, en concertation avec les populations concernées, font l'objet d'analyse et de conseil par une commission spécialisée du SEL.

Les domaines d'intervention sont notamment : l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'appui aux activités économiques non agricoles (Impulsion économique), l'agriculture, l'accès aux soins et aux médicaments, l'aide alimentaire pour les enfants (Ticket-Repas).

#### **16-2-4) Mission sociale « Secours d'Urgence »**

Le SEL apporte une aide lors de situations d'urgence, principalement dans les pays en développement. Ce soutien financier peut consister en trois aspects : premiers secours, mise en place d'une aide transitoire, phase de réhabilitation.

Le SEL privilégie ses partenaires locaux, ou fait appel à une organisation membre d'un réseau auquel appartient le SEL.

#### **16-2-5) Mission sociale « Sensibilisation »**

Le SEL contribue à promouvoir la réflexion sur des thèmes en lien avec le développement, tels que l'eau, l'Afrique, l'enfance, la dette des pays pauvres, la libération du sous-développement, la condition des femmes, la santé, le microcrédit, l'agriculture, l'environnement, le commerce équitable, la mission intégrale.

Ses moyens d'action sont la création et la mise à disposition d'outils d'animation, de réflexion générale et biblique, d'interpellation sur les questions liées à la pauvreté, ainsi que le partenariat avec d'autres associations poursuivant ce but, et la reprise des activités du Défi Michée réintégré dans le SEL.

#### **16-2-6) Mission sociale « Aide aux artisans » :**

Cette mission a été arrêtée et le secteur fiscalisé également, au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### **16-3) Principes d'affectation des charges dans le CER et clés de répartition**

L'affectation des dépenses aux différents postes du Compte d'Emploi des Ressources est validée par le Conseil d'Administration après un examen détaillé.

Chaque type de dépense est analysé en fonction de la définition précise validée par le Conseil d'Administration pour les missions sociales, afin de s'assurer qu'il correspond bien aux missions sociales du SEL.

Ensuite le Conseil d'Administration valide les éléments suivants à inscrire en missions sociales :

- Versements aux partenaires sur le terrain, dans les cadres du parrainage d'enfants, des projets de développement, du secours d'urgence ou de la sensibilisation.

- Coûts directs du personnel opérationnel. Ces coûts sont enregistrés au prorata du temps passé pour la mission sociale elle-même par chaque salarié concerné, sur la base de fiches de suivi des temps ou autre méthode adaptée au type de poste.

On distingue notamment :

- Parrainage : Les relations avec les parrains font partie de la mission sociale elle-même, qui consiste à créer du lien entre le parrain et l'enfant. Le personnel du SEL veille à instaurer et entretenir la relation avec le parrain.
- Projets de développement et secours d'urgence : La mission sociale est constituée de la gestion des projets de développement et d'urgence. Les échanges avec les partenaires sur le terrain font partie de la mission sociale, notamment par le suivi de la réalisation des projets financés. Il s'agit de l'élaboration des dossiers, du travail préparatoire réalisé dans le cadre de la démarche d'agrément avec la Commission des Projets (organe composé de bénévoles choisis pour leurs compétences spécifiques dans le Développement), du suivi des projets avec les partenaires (respect du cahier des charges, suivi financier). Le travail de relation avec les donateurs,



concernant les projets de développement ou le secours d'urgence (échange de courrier, lettre de nouvelle, lettre de remerciement, préparation des dossiers en réponse à un engagement...) est affecté à la rubrique des frais de recherche de fonds (collecte, entretien de la collecte).

- L'action des directions opérationnelles (Département des projets, Département du parrainage) qui agissent pour les missions humanitaires et la gestion du travail de leur équipe.
- Sensibilisation : réalisation d'outils de sensibilisation, ainsi que toutes dépenses sur les activités reprises au Défi Michée.

Les autres coûts directs inscrits en mission sociale sont :

- les frais de déplacement sur le terrain par les personnes opérationnelles,
- les frais administratifs et d'expédition de la correspondance entre les parrains et les filleuls,
- les frais de locaux des bureaux des services parrainage, projets de développement, urgences et sensibilisation,
- les frais des pages du journal SEL Information consacrées à la Sensibilisation et au Défi Michée, ainsi que les numéros spéciaux, entrent dans la mission sociale « Sensibilisation ». Par ce moyen, le SEL contribue à promouvoir la réflexion sur les thèmes concernés,
- les frais de prélèvements bancaires automatiques, frais d'envois de fonds, et frais bancaires de paiement en ligne, qui viennent se déduire du montant brut du don.
- les frais informatiques liés aux évolutions de Compassion, touchant directement les modalités de mise en œuvre des parrainages.

Sauf travail spécifique et documenté, le SEL n'affecte aucun frais de support (direction générale, RH, financière, maintenance informatique, maîtrise d'ouvrage informatique) à ses missions sociales. Ces frais sont enregistrés dans les frais de fonctionnement.

## Ratios/Emplois (infos du CER)

	30/06/2021	30/06/2020
<b>Missions sociales</b>	<b>83,19 %</b>	<b>79,65 %</b>
<b>Versements</b>	72,56 %	70,08 %
<b>Coûts directs Missions sociales</b>	10,63 %	9,57 %
<b>Frais de support</b>	<b>16,81 %</b>	<b>20,35 %</b>
<b>Frais de recherche de fonds</b>	7,07 %	8,09 %
<b>Frais de fonctionnement</b>	9,74 %	12,25 %

Les frais de marketing et communication sont en hausse d'environ 28% sur l'exercice, cependant, les frais de recherche de fonds passent de 8% à 7%. Ce paradoxe apparent s'explique d'une part par la nouvelle méthode d'affectation des charges de personnel (en N-1, 64 k€ avaient affectés en levée de fonds au parrainage, alors que désormais, le parrainage est 100% en mission sociale), et d'autre part, par un niveau de ressources plus élevé.

## 17) Continuité d'exploitation

Les charges et les produits ont augmenté de manière proportionnelle, ce qui se traduit par un résultat de l'exercice bénéficiaire de 209 960 euros. Ce résultat permet au SEL de respecter avant terme la décision du Conseil d'Administration qui avait fixé fin 2019 comme objectif de constituer au 30 juin 2022 un niveau de trésorerie permettant de couvrir l'ensemble des engagements sur fonds dédiés et des dettes à court terme.

En ce qui concerne le projet d'évolution du système d'information du SEL, NEOSYS, le démarrage des travaux a eu lieu en octobre 2021. Un chiffrage plus précis pourra être effectué lors de la validation de la définition fonctionnelle des besoins au 1<sup>er</sup> semestre 2022. L'évolution du projet se fera par module, à commencer par la base des contacts (donateurs et autres contacts externes). Une réserve de 100 000 euros avait été portée au passif du bilan au 30/06/2020. Un complément de 100 000 euros supplémentaires pourrait être inscrit au bilan afin de couvrir en partie le financement de ce projet prévu au moins sur 2 ans. Pour rappel, une accélération de l'amortissement des coûts de NEOSYS, l'outil actuel, pour le ramener à trois ans, a été appliquée sur les deux derniers exercices. Il reste une annuité qui impactera 2021-2022.

Les décisions suivantes ont été prises par le conseil d'administration du 16 novembre 2021. Elles sont soumises à la validation de l'AGO du 14 décembre 2021 :

- ✓ Mise en réserve d'une ligne de 100 000 euros supplémentaires, destinée à financer le projet informatique NEOSYS
- ✓ Mise en réserve d'une ligne de 40 000 euros pour la mission sociale Sensibilisation, tirée des assurances-vie reçues.
- ✓ Poursuite de la remontée des taux de versement d'un point pour les projets de développement de 67% à 68% dans la prolongation des décisions prises à la clôture du 30 juin 2019, puis 69% pour l'exercice 2021-2022
- ✓ **Pour l'exercice 2021-2022** : harmoniser les taux de secours d'urgence à la dizaine supérieure, soit 80% ou 90% selon les cas (au lieu de 78% ou 88%)

Le résultat 2020-2021 est de 209 260 euros et le RAN est désormais positif à 28 307 euros.

Enfin, la réserve de 2 566 euros affectée à Haïti, dont le déblocage a été validé par le conseil d'administration, n'a pu être utilisée sur l'exercice 2020-2021. Elle le sera sur l'exercice suivant.

La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause à la fin de l'exercice 2020-2021.